



AVRIL 2010



LA VOLAILLE, UNE PRODUCTION QUI NE DECOLLE PAS EN LORRAINE

La filière avicole est peu développée en Lorraine. Les volailles de chair (surtout le poulet) et les poulettes pour la ponte sont les principales productions de la région. 164 millions d'œufs ont de plus été produits en 2008, essentiellement par des poules pondeuses en cage.

La Lorraine compte 141 exploitations avicoles en 2008, soit 0,7 % des exploitations avicoles nationales et se classe ainsi parmi les dernières régions françaises. Près de 6 exploitations sur 10 sont spécialisées dans la production de volailles et/ou d'œufs.

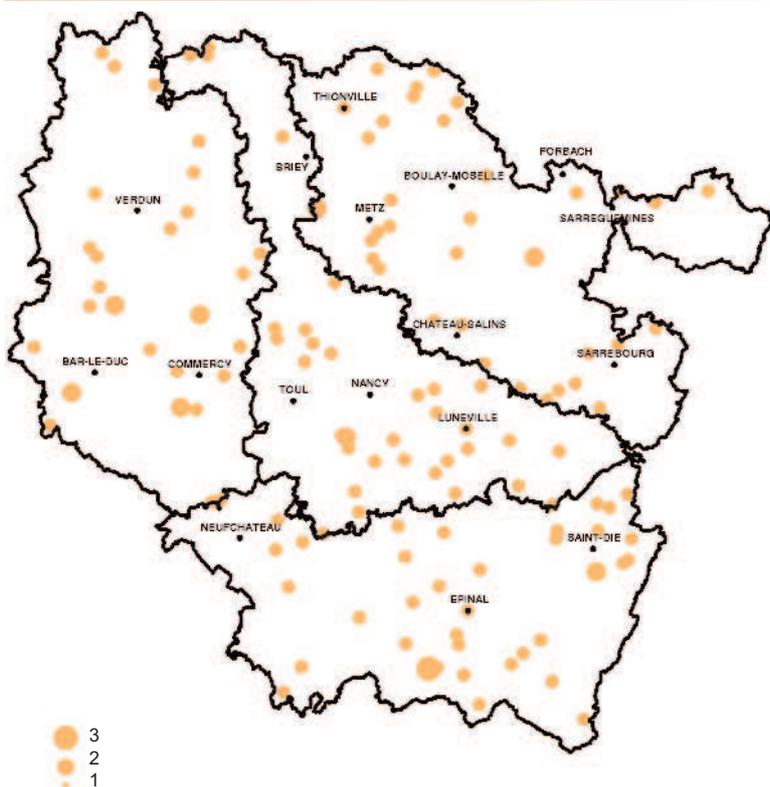
Les autres associent généralement cette activité à l'élevage bovin ou à la production de céréales.

En 2008, 92 exploitations ont produit 3,8 millions de volailles. La production régionale est surtout orientée vers les volail-

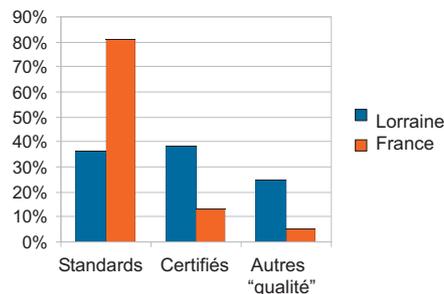
les de chair, qui représentent plus de la moitié de la production, avec 2,1 millions de têtes. Les élevages les plus importants se situent dans la Meuse et dans les Vosges.

Le poulet constitue plus des trois quarts de la production de volailles de chair. La part des poulets produits sous signe de qualité est plus importante en Lorraine qu'au niveau national.

Nombre d'exploitations avicoles en 2008



Répartition de la production selon la catégorie de poulet



La région est aussi productrice de volailles d'élevage : des poulettes pour la ponte d'œufs de consommation (33 % de la production avicole lorraine) et des volailles de chair démarrées (10 %).

Production de volailles (en milliers de têtes) en 2008

	Lorraine	France
Volailles de chair (poulets, dindes, pintades, cailles, pigeons, canards et oies à rotir)	2 127,3	873 597,1
. dont poulets	1 724,2	703 503,7
dont poulets standards	601,1	316 674,3
dont poulets certifiés	634,0	52 296,6
dont poulets autres "qualité"	412,5	20 860,2
. dont cailles pour la chair	333,6	38 373,7
Poulettes pour la ponte d'œufs de consommation	1 228,7	36 318,5
Volailles démarrées (poulets, dindes, pintades, canards et oies)	375,9	18 017,3
. dont poulets démarrés	313,1	12 812,9
Volailles d'élevage pour la reproduction	10,5	24 105,5
Volailles gavées et prêtes à gaver	33,6	61 333,1
Production totale	3 776,0	1 013 371,5

Définitions

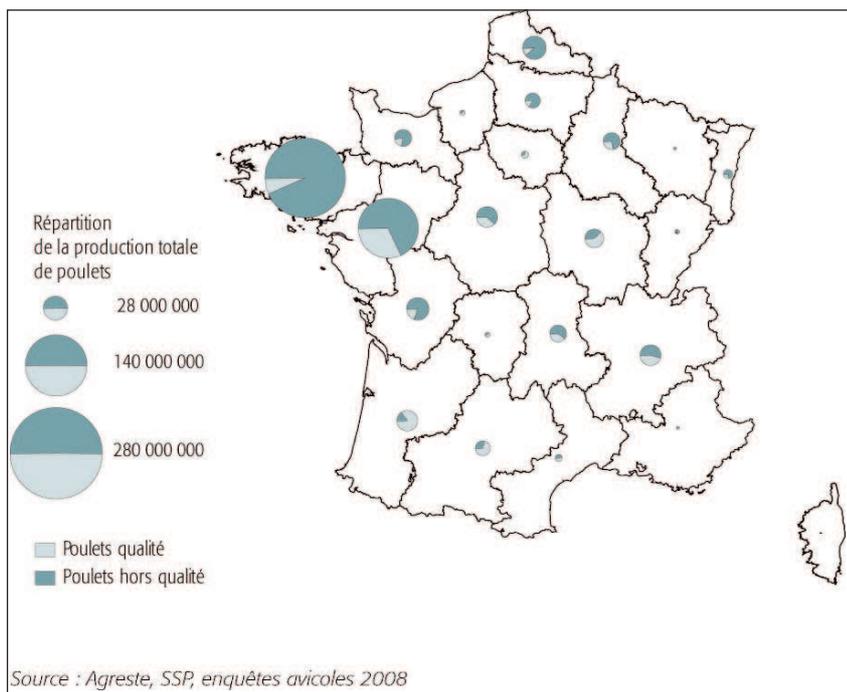
Poulets standards (6 à 7 semaines) : poulets élevés en claustration totale de façon intensive, vendus entre 37 et 44 jours.

Poulets certifiés : poulets produits dans le cadre d'un cahier des charges qui fixe la durée minimum d'élevage et d'autres conditions de production. Ce sont des poulets de 55 jours minimum.

Poulets autres « qualité » : poulets autres que bio, A.O.C., label rouge et certifiés, vendus à 8 semaines et plus (poulets dits fermiers).

Volailles démarrées : Des éleveurs se sont spécialisés dans la phase de démarrage des volailles et vendent ensuite à un autre exploitant qui finit les volailles, jusqu'à leur destination finale : la ponte (poulettes), la reproduction ou la chair.

Production de poulets en 2008



Définitions

Bâtiment : toute construction, même simple cabane mobile, pouvant être fermée afin de maîtriser les conditions d'ambiance (éclairage, ventilation, chauffage)

Un élevage en **bâtiment fermé** est un élevage où les volailles vivent en claustration totale excluant la possibilité de sortie régulière pour les animaux. Les volailles y sont élevées au sol ou en cages.

Un élevage en **bâtiment fermé avec parcours** est un élevage où le bâtiment est équipé de trappes ouvrant sur un parcours herbeux ou sur une volière, afin de permettre aux animaux de sortir (au moins à certains stades d'élevage). Les volailles sont dites élevées en "plein air"



Les unités d'hébergement se répartissent de manière quasi-égale entre bâtiments totalement fermés (46 %) et bâtiments fermés avec parcours (53 %). Les abris avec parcours sont très rares dans la région. L'aménagement au sol des bâtiments est constitué en général de béton ou de terre battue.

La Lorraine a produit près de 164 millions d'œufs de consommation en 2008, soit 1,4 % des 12 milliards d'œufs produits en France. La Meurthe-et-Moselle produit la moitié des œufs de consommation lorrains, devant la Moselle (40 %).

Les cages sont le principal mode d'hébergement des poules pondeuses, avec près de 70 % des places de pondeuses. Elles sont présentes surtout dans les gros élevages.

La Lorraine produit 25 % des œufs consommés dans la région



Capacité des élevages de poules pondeuses

Type d'élevage	Nombre d'exploitations	Capacité de poules pondeuses
au sol	50	127 000
en cages	14	550 000

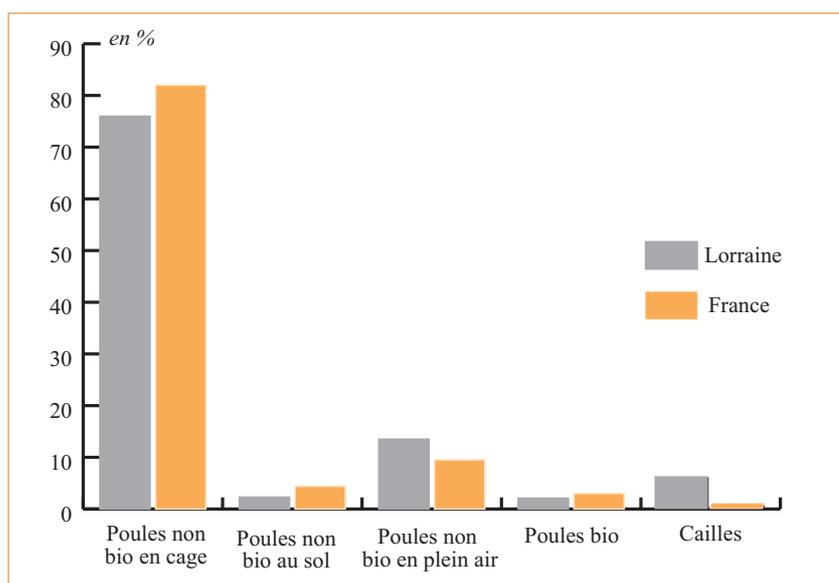
A compter du 1^{er} janvier 2012, l'élevage de poules pondeuses en cages standards (550 cm² par poule) sera totalement interdit dans l'Union européenne, pour tous les élevages de plus de 350 poules. A partir de cette date, les modes d'élevage alors utilisables seront la cage aménagée, la volière et les divers systèmes de production au sol avec accès ou non à un parcours extérieur. En ce qui concerne la cage aménagée, sa surface devra comprendre une surface utile de 600 cm² minimum par poule et une zone complémentaire (nid, bac à pous-

sière...), pour atteindre au total 750 cm² par poule.

En Lorraine, 32 % des cages sont déjà aménagées aux normes 2012 mais cela ne correspond qu'à quelques élevages. Seulement 10 % des cages non aménagées peuvent être mises aux normes.

La production d'œufs à couver est peu importante en Lorraine. Avec 9,2 millions d'œufs à couver produits, elle représente 0,5 % de la production française. Les bâtiments peuvent héberger 53 700 poules pondeuses localisées en Meurthe-et-Moselle et dans la Meuse.

Production d'œufs de consommation en 2008



Méthodologie de l'enquête

L'enquête « Production avicole 2008 » du Service Statistique et Prospective (SSP) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a été réalisée par les Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique (SRISE) des DRAAF.

Elle a pour objectifs de recueillir des données structurelles sur les bâtiments d'élevage de volailles et d'estimer la production par espèce de volailles en France.

Le champ de l'enquête comprend les exploitations qui ont produit pour la vente en 2008 et dont l'élevage atteint au moins un des seuils suivants :

- 1 000 poules pondeuses d'oeufs de consommation présentes ou une capacité équivalente,
- 1 000 poules pondeuses d'oeufs à couver présentes ou une capacité équivalente,
- 1 000 poulettes pour la ponte présentes ou une capacité équivalente,
- 1 000 poulets présents,
- 1 000 dindes présentes,
- 500 pintades présentes,
- 200 canards à rôtir présents,
- 200 canards à gaver présents,
- 500 pigeons et cailles présents,
- 20 oies présentes,
- 200 m² en bâtiments de volailles de chair.



141 exploitations avicoles ont été recensées en Lorraine.



Pour en savoir plus au niveau France : Agreste Primeur - n°238 - avril 2010
www.agreste.agriculture.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

**Service Régional de l'Information Statistique et
Économique de Lorraine**

4, rue Wilson - 57046 METZ Cedex 1
Tél : 03.87.56.88.91 - Fax : 03.87.63.27.71
Courriel : srise.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Internet : draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr



Directeur Régional : **Jean-Louis ROUX**

Directeur de la publication : **Noël SPITZ**

Rédactrice : **Anne SEYERS**

Composition : **Christine PERINI**

Dépôt légal : à parution-ISSN : 1155 - 4428- Prix : 2,50€

AVRIL 2010